

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 15/01/19

Présents: Mme Nathalie PASIERB, MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Mustapha JINAMI, Stéphane PILLEMONT, Christian MEYER, Patrick ALEXANDRE.

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHETEAU, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean Heloïc ROULIS, Gaël DELOIRIE, Jean-Pierre JOUANNE, Sophian KADI.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Réception du certificat médical de M. OUALI Yacine. Transmis section désignation.

Réception du certificat médical de M. MBOULE DOOH Christian. Pris note – transmis section désignation.

Mail du 09 Janvier 2019 de M. DELACROIX Lucas concernant sa démission de l'arbitrage la commission de l'arbitrage le remercie pour les services rendus à l'arbitrage Yvelinois. - transmis section désignation et commission du statut de l'arbitrage.

Mail du 14 Janvier 2019 du président HAIRABEDIAN Pierre de la CDA du 92 - vous remercie et vous souhaite une belle année sportive.

Mail du 14 Janvier 2019 de M. DUPONT Fabrice. Pris note.

Mail du 10 Janvier 2019 de M KERYAN André - transmis section désignation.

Mail du 10 Janvier 2019 de M GHARRAFI Mohammed concernant ses désignations. Pendant la trêve hivernale il n'y a pas de désignation.

Mail du 09 Janvier 2019 de M EL MASRAOUI ANASS concernant ses désignations. Pris note.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

BOUAFLE FLINS S/ SEINE ENT. - Seniors Féminines A 7 - RAMBOUILLET/BOUAFLE FLINS du 26 janvier 2019 arrivée le 09 Janvier 2019.

ESTRELA VERSAILLES - Vétérans D4B - FC VERSAILLES / ESTRELA VERSAILLES du 27 janvier 2019 arrivée le 10 Janvier 2019.

US MARLY LE ROI - Vétérans D4B HOUILLES SO 12 - /MARLY LE ROI US 11 du 27 janvier 2019 arrivée le 11 Janvier 2019.

FC VILLENES ORGEVAL - U17 D2 A – FC VILLENES ORGEVAL 1/SARTROUVILLE FC1 du 27 janvier 2019 arrivée le 09 Janvier 2019.

HOUILLES AC - U17 D2A - BAILLY NOISY FC1/HOUILLES AC1 du 27 janvier 2019 arrivée le 08 Janvier 2019.

US CARRIERES/SEINE - U15 D4B - ST CYR US/US CARRIERES / SEINE du 02 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

ASI BLARU ---Vétérans D4A - MEULAN /BLARU du 03 Février 2019 arrivée le 11 Janvier 2019.

FC VILLENES ORGEVAL - Vétérans D5B – MAURECOURTFC11/ FC VILLENES ORGEVAL 12 du 03 Février 2019 arrivée le 09 Janvier 2019.

US POIGNY - Vétérans D3B - FONTENAY LE FLEURY/ US POIGNY LA VESGRE du 03 Février 2019 arrivée le 08 Janvier 2019.

YVELINES US - Vétérans D4C - ABLIS FC SUD78 11/ YVELINES US12 du 03 Février 2019 arrivée le 09 Janvier 2019.

AS GUERVILLE ARNOUVILLE - Vétérans D3A - CHAMBOURCY ASM12/GUERVILLE ARNOUVILLE11 du 03 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

CS ACHERES - Vétérans D4A - ACHERES 12/MEZIERES / SERBIE11 du 03 Février 2019 arrivée le 15 Janvier 2019.

VALLEE 78 FC - U17 D2B - HOUILLES AC1/VALLEE 78FC du 10 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

LE CHESNAY 78 FC - Vétérans D3B - LE CHESNAY 78FC/ FONTENAY LE FLEURY du 10 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

PLAISIROIS FO - U17 D3B - VIROFLAY USM1/PLAISIROIS FC2 du 10 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

AS GUERVILLE ARNOUVILLE - Vétérans D3A - ECQUEVILLY EFC11/GUERVILLE ARNOUVILLE11 du 10 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

HOUILLES AC - U15 D5C - SARTROUVILLE FC 2/HOUILLES AC1 du 16 Février 2019 arrivée le 14 Janvier 2019.

HOUILLES AC - U17 D2 B - VERSAILLES FC 3/HOUILLES AC1 du 17 Février 2019 arrivée le 08 Janvier 2019.

US MARLY LE ROI - Vétérans D4B - VERSAILLES ESTRELA 11/ MARLY LE ROI US 11 du 10 Février 2019 arrivée le 15 Janvier 2019.

HOUILLES AC - U17 D2 B - ELANCOURT OSC 1/HOUILLES AC1 du 31 Mars 2019 arrivée le 08 Janvier 2019.

HOUILLES AC - U17 D2 B - CLAYES S/S BOIS USM 1/HOUILLES AC1 du 14 Avril 2019 arrivée le 08 Janvier 2019.

USM LES CLAYES S/S BOIS - CDM D2 B - CHANTIER AJ/CLAYES S/S BOIS USM du 14 Avril 2019 arrivée le 15 Janvier 2019.

HOUILLES AC - U17 D2 B - NEAUPHLE PONT 1/HOUILLES AC1 du 19 Mai 2019 arrivée le 08 Janvier 2019.

USM LES CLAYES S/S BOIS - CDM D2 B - ST CYR LUSO/CLAYES S/S BOIS USM du 26 Mai 2019 arrivée le 15 Janvier 2019.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents, et/ou exclusions survenant pendant une rencontre et de le transmettre au district avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

Nous vous rappelons qu'un malus sera appliqué pour toute absence de rapport et toute absence non excusée à une convocation en commission.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelques raisons que ce soit seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon ils ne pourront prétendre à être indemnisé

Pour la FMI nous vous rappelons la procédure que dans les cas où un joueur prend 2 avertissements il est impératif de le signaler dans les observations d'après match (sans obligation de faire un rapport), si cette information n'est pas présente, cela fera l'objet d'un malus.

FUTSAL

21102591 CHANTELOUP LES V. US 2 / HOUDANAISE REGION 2

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. JOSEPH Jean de bien vouloir transmettre un rapport d'explication sur les raisons de son absence au match

Au plus tard pour le Mardi 29 Janvier 2019 à 12h.

RECEPTION DE RAPPORT SENIORS

D5-A DU 09/12/18

20488865 EPONE USBS2 / BONNIERE FRENEUSE 2

Réception du rapport de M. WABERI Ahmed, arbitre DYF, concernant la rencontre précitée. Pris note. La commission vous demande d'adresser une fiche de non paiement à l'administration qui régularisera.

U17

D1-U DU 09/12/18

20492392 LE PECQ US 1 / POISSY AS 1

Réception du rapport de M. MBOUKIS BAKALA Rosslund, arbitre DYF, concernant la rencontre précitée. La Commission rappelle l'arbitre aux devoirs de sa charge.

DESIGNATIONS D'ARBITRES

La Commission,
Considérant que l'article 5 du Règlement Intérieur de la CDA, dispose qu'« en cas d'absence à la première convocation du contrôle des connaissances théoriques, l'arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la C.D.A. »,
Considérant que l'article 6 du Règlement Intérieur de la CDA, dispose qu'« en cas d'absence à la première convocation du test physique, l'arbitre a jusqu'au 15 décembre de la saison en cours pour se mettre en conformité en se présentant à l'une des sessions de rattrapage organisées par la C.D.A. »,
Considérant enfin que les arbitres du DYF doivent impérativement réussir ces tests physiques imposés avant le 15 décembre de la sai-

son de référence,

Par ces motifs,
la Commission constate que les arbitres suivants ne sont pas à jour de leur test physique et/ou théorique au 15/12/2018 et par conséquent ne peuvent plus être désignables :

AIT LAABAR	MUSTAPHA
AIT LAABAR	SMAIL
AMRIOUI	SOFIAN
BALTHAM	SALAH EDDINE
BOUILLON	VALENTIN
DA COSTA	LOIC
DERUEL	MELISSA
DUPONT	FABRICE
DURAND BLASCO	GABRIEL
EL MASRAOUI ANASS	
FADOU	NABIL
FOUGERAY	FRANCK
GOMES JUNIOR	VICTOR
JONASZIK	GREGOIRE JUNIOR
MBOUP	ALASSANE
MOKSIT	MOURAD
NKOT BECTARTE	SERGE
OUALI	YACINE
PIERRE	CORENTIN

(Transmis Comité de Direction, Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage, Arbitres et clubs concernés)

RAPPEL AUX ARBITRES DYF

1) Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre.

Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

2) Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.